FORMATION À LA CULTURE DE PAIX

I. Le contexte, le concept et les objectifs :

Il y a 14 ans, la ville de Grigny adhérait à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP), qui fait partie d'un réseau international de maires pour la paix créé à l'initiative des maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Présent aujourd'hui dans 160 pays et établi sur 5 continents, il regroupe plus de 6 300 collectivités dans le monde, dont près de 160 en France, et représente plus d'un milliard de citoyens.

Au-delà de sa reconnaissance par les institutions internationales qui lui permet de participer aux conférences de l'ONU sur le désarmement, son action apporte une ouverture au monde, utile pour mieux appréhender l'effet des politiques internationales au niveau local et explorer de nouvelles formes de coopérations différentes des jumelages.

L'association s'attache, par la mise en place de programmes locaux, à faire progresser la culture de paix qui est aussi une culture du respect mutuel, de l'égalité et de la solidarité, de la responsabilité et de la participation des citoyens. Elle recouvre tous les champs de compétence des élus locaux, qui sont les premiers garants de la sécurité et du bien-être de leurs administrés et qui contribuent à créer les conditions d'une société plus juste et plus équitable.

Dans un contexte de crise financière, politique, économique, sociale, morale qui est aussi une mutation de l'ensemble des sociétés, le propos de Jaurès qui déclarait que « l'affirmation de la paix est le plus grand des combats » reste, en effet, d'une exceptionnelle pertinence. L'Europe occidentale, capitaliste et industrialisée, qui dominait le monde depuis 400 ans, est désormais soumise à la montée en puissance des pays dits « émergents » et ne peut plus s'imposer avec la même facilité. Ces évolutions, alliées au développement sans précédent des nouvelles technologies, amènent à une modification des concepts de guerre et de paix.

La fin de la « guerre froide » qui a mis un terme à la partition du monde en deux blocs antagonistes et inconciliables a modifié la donne. Si une guerre mondiale reste possible, elle est cependant plus difficile à concevoir et surtout moins utile aux forces dominantes qui lui préfèrent la multiplication de conflits localisés.

Pourtant, le développement des conflits qui sévissent un peu partout sur la planète et la prolifération des armes, notamment nucléaires, font courir à l'humanité un risque global. Une réponse globale est donc nécessaire et la mobilisation locale est indispensable pour éduquer et former à la culture de paix qui est précisément au cœur du « vivre ensemble », mais aussi pour créer les conditions de son appropriation collective par les services municipaux qui travaillent en étroite relation avec les citoyens.

Introduire cet élément essentiel dans la vie municipale, c'est agir pour permettre l'élaboration d'un Plan Local pour la Culture de Paix dont la réussite dépend de la mobilisation des élus et des services municipaux afin de mettre en œuvre le dialogue entre toutes les composantes d'une ville, la prévention des conflits, le respect de l'autre, le travail de mémoire, le lien social, la solidarité, dans l'esprit du

discours de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, qui déclarait à la Conférence des maire pour la paix de 2010 : « Construire un monde pacifique ne commence pas dans les salles de conférence à New-York ou à Genève. Cela commence sur le terrain, dans les quartiers, dans les communautés. Cela commence par des leaders éclairés dans les villes et villages partout dans le monde. Cela commence avec vous. Et vous êtes en première ligne ».

II. La culture de paix :

Définie par l'UNESCO comme « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États », la culture de la paix est constitué de 8 domaines principaux dont les fondements ont été consignés dans deux textes principaux :

- d'une part, le *Manifeste de Séville*, diffusé par la décision de la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 25° session, le 16 novembre 1989 ;
- d'autre part le *Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence*, lancé en 2000 à l'occasion de l'année internationale de la culture de la paix.

Ces deux documents ne constituent pas l'énoncé de simples déclarations de bonnes intentions ; ils comportent au contraire des engagements précis, regroupés en huit rubriques distinctes et complémentaires communément appelés les « piliers de la culture de la paix », qui rencontrent et croisent les champs de compétences des collectivités territoriales. Agir pour la culture de paix, c'est en effet :

- 1°) Renforcer l'éducation, afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens de la résolution pacifique des conflits, du dialogue, de la recherche de consensus et de la non-violence ;
- 2°) Promouvoir un développement économique et social durable par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale;
- 3°) Exiger le respect de tous les droits de l'homme, puisque lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme et que, de la même façon, sans les droits de l'homme, il ne peut exister de culture de la paix ;
- 4°) Développer l'égalité entre les femmes et les hommes par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin ;
- 5°) Intensifier la participation démocratique indispensable dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent;
- 6°) Inciter à la compréhension, à la tolérance et à la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures pour abolir les guerres et les conflits violents ;
- 7°) Soutenir la communication participative et à la libre-circulation de l'information et des connaissances ;

8°) Défendre la paix et de la sécurité internationales par l'action pour le désarmement nucléaire et conventionnel, pour la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, etc.

Au travers de l'élaboration et de la mise en place d'un Plan Local pour la Culture de la Paix, il s'agit concrètement de sensibiliser la population à cet enjeu majeur en mettant en œuvre une démarche volontariste adossée au schéma désormais classique : « Agir local, penser global ». Autrement dit, la civilisation de la paix se cultive à l'échelle internationale comme au niveau local.

III. Les initiatives locales : Agir local, penser global :

Le travail des collectivités locales s'inscrit dans un cadre plus vaste qui nécessite d'avoir une conscience aiguë de ce qui se passe dans le monde. Cela passe par plusieurs initiatives, parmi lesquelles :

- Le soutien aux populations victimes de la guerre ;
- La valorisation de la culture de paix sur le territoire de la ville et la transmission à la population d'une culture citoyenne et pacifiste ;
- La prise en compte de l'histoire de la ville et de son patrimoine ;
- L'encouragement aux échanges et à la connaissance des autres ;
- La mise en œuvre d'un PLACP (Programme local d'actions pour une culture de paix) ;
- Le soutien à la campagne lancée par l'AFCDRP pour un monde sans armes nucléaires en 2020.

a) Le soutien aux populations victimes de la guerre :

Ces multiples interventions peuvent revêtir des formes variées permettant l'amplification des solidarités et des coopérations, comme en témoignent, par exemple, les expériences pratiquées par la ville lors de diverses manifestations de solidarité avec les peuples malien (2013) kurde (2014), irakien, syrien ou en demandant la reconnaissance de l'État palestinien et l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient (2014);

Dans la pratique, il s'agit de :

- Contribuer à la création d'un réseau d'élus, de villes et d'associations engagés sur les questions internationales (échanges, coopérations, jumelages, groupes d'amitié parlementaires..) pour intégrer et faire vivre dans leurs actions la réflexion sur la culture de paix ;
- Participer, à ce titre, à la Semaine de la solidarité internationale, rendez-vous national annuel, grand public et de proximité qui se déroulera cette année du 14 au 22 novembre 2015.
- Cette initiative réunit depuis 17 ans des milliers de bénévoles et de salariés qui organisent un grand nombre de manifestations de multiples thématiques, alliant réflexion, créativité et convivialité partout en France avec l'objectif de rendre le monde plus solidaire, par des actes quotidiens les plus simples ou les plus engagés.
- Ce sont, à ce jour, plus de 2 000 manifestations qui sont organisées chaque année par un comité de pilotage national rassemblant 25 associations, soit 7 500 animations regroupant 500 000 participants en France, dont 14 000 bénévoles, 40 réseaux nationaux, 130 collectifs inter associatifs;
- C'est notamment dans ce cadre que pourra être préparé dans les meilleures conditions et avec un sens politique précis la semaine de l'artisanat initiée à Grigny avec la population locale et les autorités de pays du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie et du Maroc.

b) La valorisation de la culture de paix sur le territoire de la ville et la transmission à la population d'une culture citoyenne et pacifiste :

Elle passe, entre autres, par des actions commémoratives spécifiques récurrentes et des cérémonies mémorielles :

- Les dates et événements liés à la Seconde Guerre mondiale : Libération des camps (27 avril), Journée de la déportation (avril), Capitulation de l'Allemagne nazie (8 mai), Appel du général de Gaulle (18 juin), Libération de Grigny (25 août) ;
- Les dates et événements liés à la guerre d'Algérie : Cessez-le-feu (19 mars), Charonne (8 février), Répression de la manifestation algérienne (17 octobre) ;
- Les hommages et anniversaires ponctuels : Nelson Mandela, Abolition de l'esclavage...

La transmission de la mémoire et la valorisation de la culture de paix passe également par plusieurs autres initiatives qui trouvent un écho particulier en cette année 2015, marquée, entre autres, par :

- Le 70^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;
- Le 70^e anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki :
- Le 100^e anniversaire du bombardement de la ville d'Ypres (Belgique) au gaz chimique.

Propositions:

- Envoyer une délégation de jeunes de la ville (Conseil municipal des collégiens) à Gonfreville-l'Orcher (Seine Maritime) le 23 mai 2015 pour rencontrer les survivants des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, dont le navire, le « Peace Boat » est accueilli par la ville ;
- Accueillir à cette occasion l'exposition « Mayors for peace », précisément consacrée à ces deux bombardements ;
- Envoyer un jeune de 16 à 25 ans à Hiroshima pour les cérémonies officielles commémorant l'anniversaire du bombardement. Ce déplacement, dont les frais ne sont pas à la charge de la ville, constituera non seulement l'expression d'un intérêt et d'une solidarité concrète, mais aussi d'organiser à Grigny une ou plusieurs initiatives permettant un « retour d'expérience et de témoignage » avec la population ;
- Organiser en juin 2015 une manifestation centrée sur le thème de la paix à l'occasion du retour de la délégation des collégiens ;
- Inaugurer le pont du franchissement de l'A.6 (Pont de la Paix) le 21 septembre, date officielle de la journée internationale de la paix ;
- Planter, lors de la journée internationale de la paix du 21 septembre des graines et des jeunes plants d'arbres qui ont subi les bombardements atomiques et qui seront fournis et distribués par le secrétariat international des maires pour la Paix. Ces arbres serviront de point d'appui à des actions de sensibilisation à la culture de paix et au désarmement nucléaire sous des formes renouvelées liant paix et environnement;
- Présenter le 21 septembre l'exposition « Hiroshima et Nagasaki » conçue par la Fondation pour la culture de la paix d'Hiroshima, qui invite à découvrir les événements des 6 et 9 août 1945, les conséquences humaines et environnementales de ces bombardements, mais aussi à voir les actions entreprises pour parvenir à l'abolition de ces armes depuis leur première utilisation il y a 70 ans. Cette exposition de 30 panneaux n'a encore jamais été présentée en France ;

- Associer la ville de Grigny à la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires du 26 septembre ;
- Organiser dans les collèges de la ville un « concours de la paix » ;
- Préparer pour la période novembre-décembre, un ou plusieurs déplacements dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) et dans le camp du Strutthof (seul camp en France) avec l'association départementale, la Mission locale et le Mémorial de la Shoah.
- Poursuivre et concrétiser le projet « Grigny au temps de la Grande guerre», élaboré dès 2014 dans le cadre du centenaire de la première Guerre mondiale et dont les orientations ont été labellisées par la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. D'ores et déjà sont programmées trois expositions :
- **1°)** « L'histoire, le rôle et les fonctions de la Ferme Neuve de 1914 à 1919. Mutations sociales et économiques du territoire », présentée en novembre 2015 ;
- 2°) « Le pacifisme en France et en Allemagne de 1912 à 1920 », présentée en 2016 ;
- 3°) « L'utilisation de la « Force noire » (troupes coloniales) durant la guerre », présentée en 2017.

Ces thèmes ne sont en aucun cas limitatifs et plusieurs autres sujets peuvent être abordés, en collaboration avec les écoles et collèges de Grigny (les enfants dans la guerre, le rôle de la presse, la place des femmes, les mutations technologiques, l'essor de l'aviation, les progrès médicaux, etc.).

Sont par ailleurs prévus, au cours des trois années à venir (de 2015 à 2018 inclus) : des projections de films, des débats, des sorties sur sites ou dans les musées, l'ensemble des dispositifs et des initiatives évoqués étant mis en œuvre avec les services municipaux, la communauté éducative de la ville, les associations d'anciens combattants et, plus généralement tous les partenaires qui souhaitent s'y associer.

c) La prise en compte de l'histoire de la ville et de son patrimoine :

Elle consiste à promouvoir l'histoire locale et son patrimoine, matériel et immatériel, constitué notamment de la mémoire et des histoires individuelles et collectives des Grignois.

Propositions:

- Systématiser la collecte de mémoire des habitants de la ville : pour cela recueillir une vingtaine de témoignages par an de personnes vivant ou travaillant à Grigny sur des thèmes spécifiques à la ville : la mutation du village à la ville, l'immigration, les grands ensembles, etc.

d) L'encouragement aux échanges et à la connaissance des autres :

Propositions:

- Élaborer un projet de « Charte de la Paix » à l'initiative et sous la responsabilité des jeunes du service jeunesse. Les Grignois se déplacent dans les communes de France pour échanger avec d'autres jeunes sur le thème de la paix, ce qui permet, à terme, de changer l'image que certaines populations ont des banlieues. Poursuivre ces rencontres en améliorant la connaissance des cultures régionales ne peut qu'enrichir le contenu de la Charte.
- Relancer les chantiers internationaux avec l'association Études et Chantiers d'Île de France. 120 personnes chaque année seront concernées avec un retour au niveau local de l'expérience vécue.

- Conforter le travail sur les langues avec l'association Enjeu, Pionniers de France : « Les langues une histoire commune ».
- Développer des pratiques éducatives à travers de multiples ateliers ludiques. Ces ateliers proposent aux enfants des situations de recherche d'expressions et d'actions leur permettant de construire des connaissances sur le monde dans lequel ils pourront vivre en paix.
- Mettre en place un centre de ressource pédagogiques sur les questions d'éducation à la paix avec l'association Alternat autour de formation et de matériel d'information mis à disposition dans deux péniches.

e) La mise en œuvre d'un PLACP (Programme local d'actions pour une culture de paix) :

C'est un moyen simple et efficace de relier toutes les initiatives locales concernant les domaines d'action de la culture de la paix, de décloisonner l'action des services, de favoriser la mise en œuvre de ces principes fondamentaux et d'optimiser ainsi leur diffusion auprès des citoyens. Outil pratique et concret d'une approche de l'action locale au service des citoyens, il peut servir de base à des actions spécifiques abordant un ou plusieurs domaines de la culture de la paix.

Propositions:

- Ouvrir dans la mairie, les écoles, la médiathèque,les lieux de culte et tous les lieux symbolisant le « vivre ensemble » des livres d'or, des cahiers d'espoir, des blogs, des sites web, etc. où chacun pourra écrire et lire ce que signifie la Culture de paix.
- Appuyer la proposition de l'UNESCO qui demande que la Culture de la paix soit inscrite dans les programmes scolaires, de la maternelle à l'université, et que soit créé un institut public et laïque consacré à l'étude de la notion de Culture de la Paix et ses déclinaisons dans tous les domaines, dont la formation des citoyens.

f) Le soutien à la campagne lancée par l'AFCDRP pour un monde sans armes nucléaires en 2020 :

La campagne Vision 2020, amorcée en 2003 par Maires pour la Paix, vise à parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires d'ici 2020. Elle s'est fixée 4 objectifs :

- 1°) Mettre hors d'alerte immédiate l'ensemble des armes nucléaires ;
- 2°) Entamer immédiatement des négociations concrètes pour une convention universelle sur les armes nucléaires ;
- **3°)** Conclure une convention interdisant le développement, la production, les essais, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires ;
- 4°) Détruire physiquement l'ensemble des armes nucléaires d'ici 2020. Une telle démarche inscrite dans un calendrier précis pour parvenir au désarmement, ne peut que renforcer le TNP ratifié par 189 pays, dont la France.